

Commune de Saint Paul Cap de Joux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **9 décembre 2021**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Christian BELAUT, Michel BELAVAL, Zalifaou BERNÈS, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Ernest DURAND, Cédric FABRE, Michèle GUIRAUD, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Excusés : néant

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 24 novembre 2021
2. Reconstruction de l'atelier municipal et aménagement et mise aux normes d'un bâtiment communal : attribution des lots
3. Reconstruction de l'atelier municipal et aménagement et mise aux normes d'un bâtiment communal : choix du bureau de contrôle
4. Reconstruction de l'atelier municipal et aménagement et mise aux normes d'un bâtiment communal : choix du coordonnateur SPS
5. Informations diverses

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2021

Le compte-rendu n'ayant pu être adressé préalablement à la séance du conseil municipal, M. le Maire propose le report de son adoption au prochain conseil municipal.

2) Reconstruction de l'atelier municipal et aménagement et mise aux normes de la mairie (phase 1) – Attribution des marchés de travaux (2021/69)

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de reconstruction de l'atelier municipal et de réhabilitation et réaménagement de la mairie (phase 1).

Le marché de travaux a été lancé le 14 octobre 2021 selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique et a fait l'objet de plusieurs lots, à savoir :

- Lot 01 – Démolition Gros Œuvre
- Lot 02 – Charpente Couverture Zinguerie - Etanchéité
- Lot 03 – Menuiseries extérieures - Menuiseries Intérieures
- Lot 04 – Plaquiste - Isolation
- Lot 05 – Electricité - Ventilation
- Lot 06 – Plomberie - Sanitaire
- Lot 07 – Peinture - Nettoyage de mise en service
- Lot 08 – Enduit extérieur

La date de remise des offres était fixée au 8 novembre 2021 à 12h00.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 9 novembre 2021 pour procéder à l'ouverture des plis.

17 candidatures (soit 19 offres) ont été déposées dans les délais et 1 candidature hors délai.

La commission décide de ne pas ouvrir la candidature hors délai.

Après examen des offres, les membres de la commission ont décidé :

- de classer le lot n°6 « sans suite » jugeant l'offre non acceptable au regard de l'écart entre l'unique offre reçue et l'estimation APD. La commission décide de relancer ce lot en invitant trois entreprises ;
- d'engager des négociations sur l'ensemble des autres lots comme prévu dans le règlement de consultation.

Les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 9 décembre 2021, ont examiné le rapport d'analyse des offres établi selon les critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Prix des prestations : 50.0 %
- Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique : 50.0 %

A la lecture de la conclusion du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre, les membres de la commission d'appel d'offres ont choisi de retenir les entreprises suivantes :

	Entreprise retenue	Offre de base HT	Offre de base TTC
Lot n°1	SAS JC ZOTOS - 81500 GIROUSSENS	87 643,36 €	105 172,03 €
Lot n°2	CCAM BARTHES FRERES - 81390 BRIATEXTE	39 166,67 €	47 000,00 €
Lot n°3	LES MENUISIERS D'OCCITANIE - 81800 RABASTENS	13 333,33 €	16 000,00 €
Lot n°4	PLAC AUX PROS - 81500 LAVAUR	13 744,47 €	16 493,36 €
Lot n°5	AUDOIN VINCENT SERVICES - 81220 DAMIATTE	11 198,43 €	13 438,12 €
Lot n°6	AUDOIN VINCENT SERVICES - 81220 DAMIATTE	8 393,73 €	10 072,48 €
Lot n°7	NOUYERS - 81500 LAVAUR	3 158,00 €	3 789,60 €
Lot n°8	PEDRO BAT - 81300 GRAULHET	24 959,08 €	29 950,90 €
		201 597,08 €	241 916,49 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis des membres de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché pour la reconstruction de l'atelier municipal et la réhabilitation et réaménagement de la mairie (phase 1 comme détaillé ci-dessus).
- Dit que les crédits nécessaires la dépense sont inscrits au budget 2021.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour la bonne exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le marché.

3) Reconstruction de l'atelier municipal et aménagement et mise aux normes de la mairie (phase 1) – Choix du bureau de contrôle (2021/70)

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de faire intervenir un Contrôleur Technique de Construction pour les travaux de reconstruction de l'atelier municipal et de réhabilitation et réaménagement de la mairie qui validera la conformité des choix du maître d'œuvre.

Il présente le résultat de la consultation qui fait apparaître l'entreprise Apave Sudeurope comme présentant l'offre la mieux disante pour un montant HT de 2 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue à l'entreprise Apave Sudeurope la mission de bureau de contrôle pour la reconstruction de l'atelier municipal et la réhabilitation et réaménagement de la mairie pour un montant HT de 2 100 €,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 ;
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

**4) Reconstruction de l'atelier municipal et aménagement et mise aux normes de la mairie (phase 1)
– Choix du coordonnateur SPS (2021/71)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée l'obligation de désigner un Coordonnateur SPS qui suivra les différentes phases de la reconstruction de l'atelier municipal et la réhabilitation et réaménagement de la mairie.

M. le Maire rend compte de la consultation lancée pour la mission de coordination sécurité protection de la santé. Il présente le rapport d'analyse des offres qui fait apparaître la SARL GROS – GALINIER basée ZI de Brénas 81440 LAUTREC comme étant la meilleure offre pour un montant de 1 250 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue à SARL GROS – GALINIER la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la reconstruction de l'atelier municipal et la réhabilitation et réaménagement de la mairie pour un montant de 1 250 € HT ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 ;
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fin de la séance.

